



REPUBLIQUE
FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté pour la Direction des Musées et du Patrimoine pour l'année 2026

N ° 061-2026 / DMP

Le Maire de la ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, rendue exécutoire le 06 juillet 2020, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'alinéa 26 de l'article L. 2122-22 du même code ;

Article 1 : SOLLICITE deux subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté pour des projets relatifs au Panoptique d'Autun, Musée Rolin :

- **2 084 €** pour l'E.A.C. (Education Artistique Culturelle), intitulé « Créer un nouveau musée, suivi du projet Panoptique d'Autun, musée Rolin »
- **41 074 €** pour de nouvelles opérations de restaurations d'œuvres ;

Article 2 : SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté pour un projet relatif au Muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble :

- **10 000 €** pour l'exposition « Drôles d'oiseaux : lumières sur une collection exotique » qui se déroulera du 26 juin 2026 au 31 décembre 2027

Article 3 : PRECISE que le montant prévisionnel total des projets relatifs au Panoptique d'Autun est de 86 315 € H.T.

Article 4 : PRECISE que le montant prévisionnel de l'exposition « Drôles d'oiseaux : lumières sur une collection exotique » qui se déroulera au muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble est de 49 822 € H.T.

Article 5 : PRECISE que Monsieur Vincent Chauvet est habilité à engager toutes les démarches administratives auprès des autorités compétentes.

Article 6 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 12 mars 2026

Le Maire d'Autun,

Vincent CHAUVET,